



RENAULT LE MANS

Tous ensemble, tous ensemble

GAGNONS UN 13^{ème} MOIS CHEZ RENAULT!



29.01.2016



Pour la réintégration de Christophe !

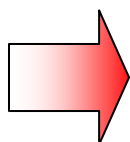
Lundi 1^{er} février 2016, au tribunal des Prud'hommes de Boulogne Billancourt, aura lieu l'audience en vue d'obtenir la réintégration de Christophe à l'usine Renault Le Mans.

Cette audience prévue initialement le 16 novembre 2015 avait été reportée suite à une manœuvre de l'avocat de Renault, au 10 octobre 2016, soit près d'un an de délai supplémentaire pour une injustice qui remonte à Avril 2013.

Consterné et indigné par un délai aussi long, Christophe, soutenu par notre syndicat, avait adressé un courrier au Président du tribunal des Prud'hommes qui lui a donc rendu justice sur ce point.

Avec tout le temps qui est passé, un rappel des faits est nécessaire :

Christophe a été licencié en avril 2013 dans la foulée des débrayages contre « l'accord compétitivité Renault ». A l'époque, il travaillait au département 81 au FF.



La direction lui reprochait d'avoir tenu des propos injurieux à l'égard de son chef d'UET puis jugeant certainement le dossier un peu trop léger pour justifier son licenciement, elle a rajouté ensuite qu'il avait menacé de mort son chef d'atelier avant de quitter l'usine pour sa mise à pied conservatoire.

Plusieurs collègues étaient là aux moments des faits, eux n'ont jamais entendu de menaces de mort, la responsable RH elle-même était là et elle a déclaré le jour de l'entretien qu'elle n'avait elle aussi rien entendu. Seul le chef d'atelier maintiendra donc avoir entendu Christophe proférer menaces de mort à son encontre. C'est ce qui l'a conduit plusieurs jours après à porter plainte auprès de la police, mais sa plainte a été classée sans suite par le Parquet d'ANGERS.

En fait, la direction a réglé des comptes avec un salarié, syndiqué CGT, qui avait été particulièrement actif pour rassembler les salariés de son secteur et les inviter à faire grève contre l'accord compétitivité.

Depuis son licenciement, Christophe n'a pas retrouvé de travail, même en intérim, et Renault n'y est pas pour rien...

Dans cette affaire, le sujet n'est pas d'apprécier ou pas Christophe pour se déterminer et soutenir son combat. Celui-ci est « une grande gueule » et il peut déranger ou énerver... Mais il faut replacer cette affaire dans le contexte actuel où les directions d'entreprises, ainsi d'ailleurs que le gouvernement, se croient tout permis.

Les simples salariés, les militants syndicaux qui luttent contre l'aggravation des conditions de vie et de travail, les suppressions d'emplois, les fermetures d'usines, etc... sont sanctionnés, licenciés, voire poursuivis en justice et traités comme des criminels à l'image d'Air France et de Goodyear.

Aussi pour cette occasion, la CGT appelle l'ensemble des salariés de l'usine à débrayer

lundi 1^{er} février 2016

**à 3 heures mini sur la journée
pour les équipes 2X8, la normale et l'équipe de nuit
(dans la nuit de lundi à mardi).**

**Les équipes SD sont appelées elles aussi à débrayer
dimanche 31 janvier 2016**

Un car partira lundi 1^{er} février au matin pour Boulogne Billancourt pour accompagner Christophe. Le départ est prévu à 9 h devant le C.E.

Ce car est financé en partie par la collecte aux portes qui a été effectuée en novembre dernier.